

# Commune

# de Nonards

# Bulletin Municipal



**Décembre 2020**

Photos: Marc Vantalon, Jean -Jacques Cauvin

L'année 2020 aura pour le moins été une année chaotique, entre crise sanitaire et ses vagues de malheur, difficultés économiques liées aux confinements, crise sociale et désormais actualité ponctuée d'attentats. Seul l'été aura permis de souffler un peu, mais dans des conditions inhabituelles, distanciation, gestes barrières, etc...

C'est dans ce contexte, même si notre commune ne fait pas partie des plus durement impactées par ces événements, qu'ont eu lieu les élections municipales.

Un premier tour en mars qui a validé l'unique liste en lice, mais une mise en place fin mai seulement. Notre ancienne maire, Suzanne Meunier, a donc du «rempiler» un peu et faire face, une fois de plus, à une situation nouvelle, pleine d'inconnus.

Je l'en remercie et je la remercie aussi pour les six dernières années passées avec elle lors de la mandature précédente, dans une entente totale et cordiale.

C'est désormais une autre équipe, avec sept nouveaux conseillers, qui va gérer notre bien commun jusqu'en 2026.

Elle est animée de la meilleure volonté et saura se mettre au service des Nonardais, avec en tête l'intérêt général, garant de la cohésion de notre commune et de la bonne entente de ses habitants.

Elle vous est présentée en détail dans les pages de ce journal.

Il ne nous a pas été possible, pour des raisons sanitaires, d'organiser les traditionnels « mais », moments de rencontre après l'élection des nouveaux conseillers.

Nous espérons les reporter à l'automne, mais toutes les festivités, comme tant d'autres choses, ont du être annulées au fil de l'année.

Je pense que nous ne pourrons pas davantage organiser le traditionnel « repas des aînés », début 2021.

Mais ce n'est que partie remise et des jours meilleurs viendront.

J'espère, malgré mes propos, que vous prendrez plaisir à parcourir les pages de votre bulletin municipal. Nous l'avons conservé dans la forme qui faisait son succès, et quelques envieux aussi.

Sachez qu'il est ouvert à ceux qui voudraient l'enrichir, par des propositions de nouvelles rubriques, d'articles, par des anecdotes, des récits personnels en rapport avec notre commune, nos haumeaux.



**Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2021,**  
forcément meilleure que la précédente.

Soyez assurés de mon engagement total et sincère au service de notre commune.

Daniel Roche

Présentation de l'équipe municipale	p 3
S.I.R.T.O.M	p 4
Gestion des déchets	p 5
P.L.U.I	p 6,7
Budget	p 8
Délibérations du conseil municipal	p 9
Recensement	p 10
Recensement agricole; coord. Téléph. déchèteries	p 11
Projets à l'étude	p 12
Bilan des travaux voirie. Subventions accordées.	p 13
Installation de la fibre. Élagage	p 14
Adressage	p 15
Protocole sanitaire en vue de location de la salle po.	p 16
Salle polyvalente	p 17
École	p 18
Bibliothèque; état civil	p 19
J.D.C. ; Employés communaux	p 20
Restos du cœur; Du nouveau chez nous	p 21
Les maires du Midi Corrèzien	p 22, 23
Associations Nonardaises	P24,25
E.S.N	P26,
La parole est aux lecteurs	p27,
Vœux, Horaires des bus	p28

### Mairie de NONARDS

Laroche. 19120, Nonards  
Téléph: 05 55 91 50 08 Fax : 05 55 91 14 79  
nonards@mairie19.fr  
www.mairie-de-nonards.fr

### Secrétariat

Mme Martine FEIX  
Lundi, Mardi et Jeudi 9h -12h 14h -17h ,  
Mercredi 9h-12 h  
Vendredi 9h-12h 16h-19h

### Bureau de Poste

Telph: 36 31  
Du Lundi au Vendredi  
10h40 h à 12h et 13h à 14h30  
Le Samedi de 11h à 12h

### Bibliothèque

Les 1er et 3ème mercredis de chaque mois  
De 14h à 16h

### Déchèterie cantonale

06 15 08 67 26  
Ouverte tous les jours excepté le mardi  
9h-12- 14h-18h

### Rédaction:

Les articles rédigés dans ce bulletin sont le fruit d'une réflexion collective des élus et des services.

Le bulletin est consultable et téléchargeable en ligne sur le site de la commune sous les onglets : « accueil mairie » et « publications ». Nous vous en souhaitons bonne lecture.

# Nouvelle équipe municipale



Daniel ROCHE  
MAIRE



Laurent BOISSARIE  
1<sup>er</sup> ADJOINT



Michelle BARRIÈRE  
2<sup>ème</sup> ADJOINT



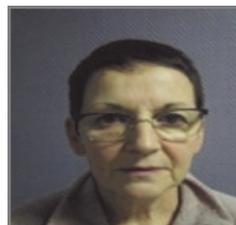
J.Jacques CAUVIN  
3<sup>ème</sup> ADJOINT



Pierrette GRANVAL



Bérangère  
MAZEYRIE



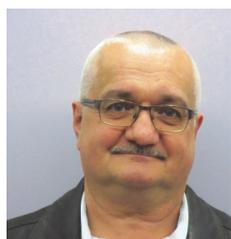
Colette COULOU-  
MY- DORRIVAL



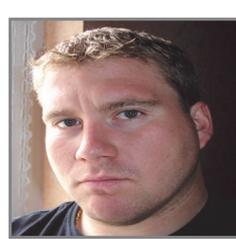
Marie FAVAREL



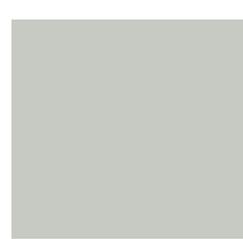
François BORDES



Marc VANTALON



Franck BARRIÈRE



## COMMISSION VOIRIE COMMUNALE NON COMMUNAUTATRE ET RURALE:

CAUVIN Jean-Jacques (Vice-président), BARRIERE Franck, VANTALON Marc, BOISSARIE Laurent.

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, FINANCES, BUDGET:

BOISSARIE Laurent (Vice-président), MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Michelle, CAUVIN Jean-Jacques.

## COMMISSION BATIMENTS, TRAVAUX ET URBANISME:

BOISSARIE Laurent (Vice-président), COULOUMY-DORRIVAL Colette, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, VANTALON Marc.

## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES:

BARRIERE Michelle (Vice-présidente), FAVAREL Marie, DORRIVAL-COULOMY Colette, GRANVAL Pierrette, BORDES François, CAUVIN Jean-Jacques.

## COMMISSION COMMUNICATION, SPORT ET CULTURE:

FAVAREL Marie (Vice-présidente), BOISSARIE Laurent, BARRIERE Michelle, MAZEYRIE Bérangère, BORDES François, VANTALON Marc.

## COMMISSION DES ÎMPOTS

L'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, conformément à la législation en vigueur.

Cette liste se compose comme suit de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

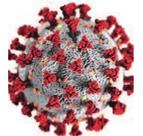
**SOLEILHET** Dominique (Le Bourg), **VEYSSIERE** Jacques (Laroche), **CHAMPAGNE** Jean (Le Moulin Neuf), **VERDIER** Pierre (Laroche), **PRADEL** Jacques (La Garnie), **MASSALVE** Marie-Josette (Bonneval - Puy D'Arnac), **JAUHIAK** Murielle (Laroche), **BOUNY** Gérard (Laroche), **ABERT** Anne (La Garnie), **MEUNIER** Suzanne (Le Paradis), **GRANVAL** Pierrette (La Croix du Belet), **DOS SANTOS** Marie (Lestrade), **LAVAL** Jacques (Lotissement Arnac), **ROUGIER** Michel (La Garnie), **BARRIERE** Michelle (Laroche), **MARLINGE** Roger (Leyge), **RIGAL** Gérard (La Mazeyrie), **BOISSARIE** Laurent (Le Bouix), **GENDRE** Michel (La Mazeyrie), **MALMARTEL** Pierre (Chazoules), **REYGADE** Stéphane (Lotissement de Leyge), **GARDERE MARSAC** Christine (Arche), **PERRET** Gladys (Chemin de Salabert), **RUELLE** Jean (La Reymondie)



Les nouvelles colonnes semi enterrées de tri sélectif (papier, verre et récup' diverses) sont désormais installées et fonctionnelles sur le parking de la salle des fêtes.

La colonne "ordures ménagères" (uniquement sacs noirs), elle aussi fonctionnelle, est accessible avec un badge nominatif (50l comptabilisés à chaque ouverture). Ce badge est à demander soit directement au SIRTOM soit à la mairie.

## DÉCHETS COVID 19



**NOUS CONSTATONS LE DÉPÔT DE MASQUES DANS LES CONTENANTS DE TRI.**

**NOUS RAPPELONS QUE LES MASQUES, GANTS ET MOUCHOIRS DOIVENT ÊTRE D'ABORD DÉPOSÉS DANS UN SAC FERMÉ, PUIS JETÉS AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES. MERCI.**



## COLLECTE DES DÉCHETS CORONAVIRUS



# JETEZ VOS MASQUES, GANTS ET MOUCHOIRS

**à usage unique  
dans un sac fermé**

**METTRE CE SAC FERMÉ  
DANS LE SAC OU BAC  
À ORDURES MÉNAGÈRES**

[www.sirtom-region-brive.net](http://www.sirtom-region-brive.net)

Sirtom de la Région de Brive

N°Vert 0800 204 054

## Des nouvelles de nos poubelles...

En ce qui concerne nos déchets, l'année 2020 aura été riche en nouveautés. Il faut d'abord saluer l'arrivée tant attendue, car depuis si longtemps promise, des bacs individuels jaunes qui nous permettent désormais de pouvoir stocker nos emballages recyclables à domicile. Ils sont ensuite collectés tous les 15 jours suivant un calendrier fourni par le SIRTOM. C'était une évolution que beaucoup d'habitants de la commune réclamaient. Nous voici équipés et donc plus d'alibi ni de mauvaise foi désormais pour ne pas trier ses déchets.

Autre changement, la mise en place de colonnes enterrées pour la collecte des déchets résiduels, des recyclables, du verre et du papier au niveau du parking près de la mairie. Finies donc les colonnes aériennes du lotissement d'Arnac et toutes les nuisances induites: tessons de verre, déchets plastique et dépôts sauvages sur la voie publique. Les riverains et notre employé municipal sont très satisfaits! La demande d'installation de ces colonnes enterrées datait de près de 7 ans.... Comme quoi, tout vient à point à qui sait attendre.

Dernière nouveauté, la mise en service du centre de regroupement des déchets à la route des Cavalleries. Le bâtiment s'intègre plutôt bien et la route a été refaite à

neuf. Il n'en reste pas moins que des nuisances en particulier olfactives pendant l'été ont perturbé, à juste titre, la quiétude des riverains. La municipalité a alerté les propriétaires du site (Syttom et Sirtom) sur ces problèmes. Ces derniers se sont engagés tenter de les résoudre ou du moins d'en diminuer les effets néfastes. Affaire à suivre...

D'un point de vue global, le tri et la collecte des déchets recyclables se sont améliorés sur l'ensemble du territoire du Sirtom: moins de déchets résiduels (bacs marrons) et légère augmentation de la collecte de verre, papier et emballages. Les déchetteries ont aussi recueilli moins de déchets. Espérons que cela ne soit pas la conséquence de dépôts sauvages d'ordures comme nous l'avons malheureusement constaté le long du chemin de la Berche.

Pour l'environnement et pour notre porte-monnaie, un seul mot d'ordre: continuer à trier!

Rappel: pour les résidences secondaires ou pour les locations saisonnières, pensez à demander un badge qui vous permet de déposer vos sacs dans la colonne enterrée à côté de la mairie. Pour cela adressez vous directement au Sirtom (05.55.17.65.10). Cela évitera des problèmes logistiques comme : comment je vais faire pour rentrer mon bac en ayant quitté ma résidence secondaire ...?

## Plus jamais ça !!!

Sur notre commune, il est fort dommage que nous ayons à constater une fois encore, comme ici au col de la Berche, la présence de dépôts sauvages. Nous aimerions beaucoup ne plus avoir à déplorer ce genre d'incivilité.



Petit tour d'horizon des peines encourues :

### L'abandon ou le dépôt sauvage de déchets par un particulier sans véhicule :

C'est une contravention de 2ème classe, soit une amende de 68 euros. En cas de défaut de paiement ou de contestation, l'amende peut s'élever à 450 euros.

### L'abandon ou le dépôt sauvage de déchets par un particulier véhiculé :

C'est une contravention de 5ème classe, soit une amende d'un montant maximal de 1 500 euros, majorée à 3 000 euros en cas de récidive, prononcée par un juge.

### L'abandon ou le dépôt sauvage de déchets par un professionnel :

**La peine encourue est de 2 ans d'emprisonnement et/ou de 75 000 euros d'amende.**

Déchetterie cantonale Beaulieu

06 15 08 67 26  
Ouverte tous les jours excepté le mardi  
9h-12; 14h-18h



Accepteriez-vous ça sur l'un de vos terrains ?



Près de chez vous? Devant votre porte ?



Gravats en tout genre, pneus, amiante, pare-brises de voiture, bâches plastique, déchets verts, ... tout y est, vous avez le choix...

Nous rappelons que notre Gamm Vert (05 55 91 29 39), durant certaines périodes de l'année, contre un modique forfait annuel, reprend les plastiques d'origine agricole tels que les bâches etc.

## C'est quoi ?

# P.L.U.I

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Midi Corrézien

### Plan local

Un projet de territoire qui planifie l'aménagement du territoire et l'urbanisation à l'horizon 10-15 ans

### Urbanisme

Un projet de territoire qui intègre l'ensemble des thématiques de l'aménagement: habitat, paysage, environnement, patrimoine, activités, mobilité, équipements, agriculture, tourisme...

### Inter communal

Un projet de territoire partagé à l'échelle des 34 communes qui permettra de définir un projet correspondant au fonctionnement et à l'organisation du territoire

## 3 grands principes.

### ÉQUILIBRE

Entre aménagement, protection et mise en valeur du patrimoine architectural et paysager.

### Sauvegarde de l'environnement

Par une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, agricoles. — Prise en compte des risques.

### Diversité des fonctions

Urbaines et de mixité sociale de l'habitat - en prévoyant des capacités d'accueil suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs pour les logements mais aussi pour les activités

## Avec qui ?

### Conseil communautaire

Instance délibérante qui sera sollicitée pour débattre, arrêter, approuver le PLUI.

### Conférence des maires

Cette conférence est composée des maires des communes membres, elle se réunit à deux reprises lors de la définition des modalités de collaboration avec les communes membres et après enquête publique.

### Groupe travail PLUI des maires

Instance pré-décisionnelle du territoire, en charge de la validation de la stratégie globale portée par le PLUI.

### Commission intercommunale

Commission mobilisée notamment dans le cadre des ateliers thématiques pour apporter leur expertise pour l'élaboration des pièces du PLUI

### Membres associés

Les Personnes Publiques Associées (PPA) à l'élaboration du PLUI, les collectivités limitrophes, les gestionnaires de réseaux...

La Communauté de Communes Midi Corrèzien s'est récemment engagée dans une démarche d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette procédure vise à créer un document de référence cohérent à l'échelle de l'intercommunalité. Il permettra de doter d'un document d'urbanisme les communes qui n'en ont pas (18 communes) et de remplacer les différents documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur sur les autres (PLUi, PLU et cartes communales). Ceux-ci resteront donc en vigueur jusqu'à l'approbation définitive du nouveau PLUi.

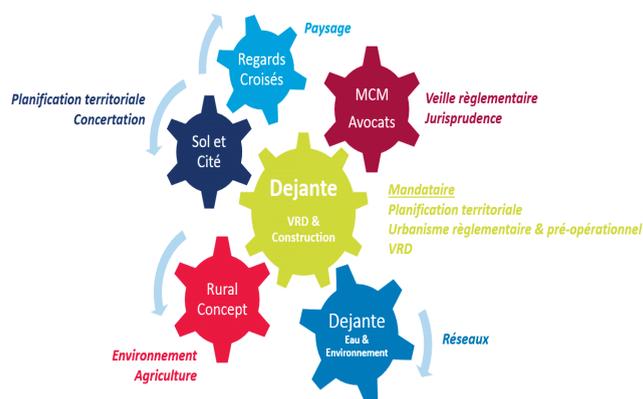
Le PLUi va permettre d'instituer des règles homogènes sur l'ensemble du territoire, qui prendront notamment en compte l'évolution législative et réglementaire récente (loi Grenelle I et II, loi ALUR, loi sur l'avenir de l'agriculture, ...).

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal traduira et déterminera les conditions de développement du territoire Midi-Corrèzien pour les 10 ans suivant son approbation. C'est un document destiné à prendre en compte un ensemble de facteurs (environnement, agriculture, développement urbain, activités économiques, déplacements, patrimoine, pratiques liées au tourisme et aux loisirs, ...) et qui a comme objectif de mettre en place un développement économe et durable du territoire.

Le Conseil Communautaire, pour réaliser ce document, doit procéder par étapes successives de travail, de réflexion et de concertation. Pour cela, il s'est adjoint les services conjoints de bureaux d'études spécialisés pour la bonne réalisation de cette étude :

**La première phase** qui a débuté en 2019 est celle du **diagnostic intercommunal**. Ce document doit permettre de dresser un état des lieux, d'analyser les caractéristiques du territoire et servira de base de travail pour la suite de l'étude.

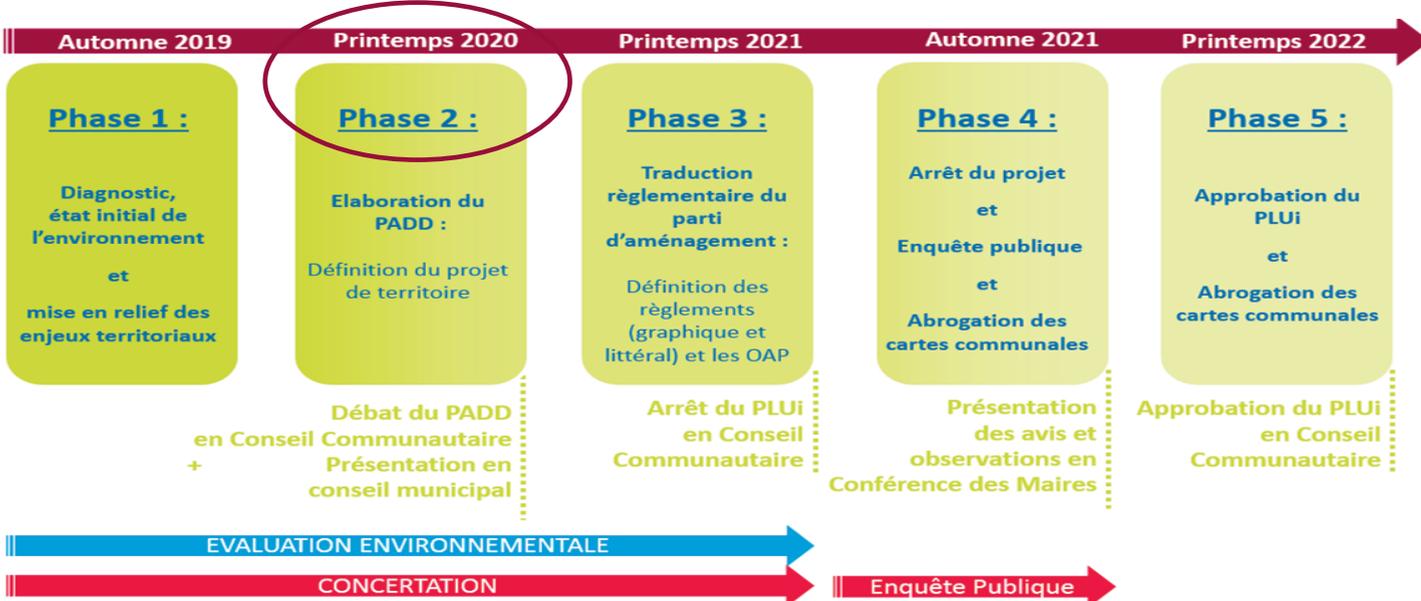
**La seconde phase**, permettra de formaliser le projet intercommunal pour les années à venir sur l'ensemble des grands enjeux du territoire (environnement, agriculture, économie et urbanisme), ce que l'on appelle le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.



La dernière phase d'étude consistera à retranscrire ce projet intercommunal dans un cadre plus juridique avec le **zonage et le règlement**.

**Les phases 4 et 5 sont des phases administratives** qui permettront de valider le document auprès des Personnes Publiques Associées (Services de l'État, Chambres consulaires, communes et territoires limitrophes, ...), et de réaliser l'enquête publique.

**L'ensemble de ce travail se fera en association avec les services de l'Etat et les différents acteurs intervenant sur le territoire.**



Par ailleurs, dans le cadre de la **concertation avec la population**, les documents validés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude seront consultables à la Communauté de Communes et dans les mairies. **Des registres** y sont également disponibles dès à présent pour prendre en compte les réflexions des habitants et leurs propositions. Une fois le projet intercommunal plus avancé, **des réunions publiques** seront également organisées.

Le but de la concertation est d'informer la population, mais également d'étudier, de réfléchir et d'intégrer les propositions intéressantes ayant trait à l'intérêt général du territoire. C'est pourquoi votre participation sera plus que jamais la bienvenue.

**Une enquête publique sera également mise en œuvre à la fin de la procédure**, avant l'approbation définitive du futur document d'urbanisme. Elle visera à répondre d'une manière plus formelle à l'ensemble des demandes de la population. Celle-ci devrait avoir lieu à l'horizon 2021, suivant le bon avancement du travail d'étude.

**La population du Midi Corrèzien est invitée à faire ses remarques dans des cahiers de concertation mis à disposition dans les 34 communes que compte le Midi Corrèzien ou à adresser ses demandes, soit par mail à [plui@midicorrezien.com](mailto:plui@midicorrezien.com), soit par courrier.**

<b>DÉPENSES:</b>		<b>318 533.37 €</b>	<b>RECETTES:</b>		<b>333 864.07 €</b>
Achats de biens et services	119 262.22 €		produits des services et ventes		22 398.23 €
Charges de personnel	122 286.84 €		Impôts et taxes		180 347.23 €
Charges de gestion courante	57 446.31 €		Dotations et participations		83 490.78 €
Atténuation de produits	68.00 €		Atténuation de charges		626.24 €
Charges financières	6 493.49 €		Autre produits de gestion		16 647.67 €
Transfert entre sections	9 976.51 €		Transfert entre sections		0.00 €
Dotations aux provisions	3 000.00 €		Produits exceptionnels		30 353.92 €
<b>DÉPENSES:</b>		<b>31 696.80 €</b>	<b>RECETTES:</b>		<b>38 224.15 €</b>
Dépenses d'équipement	6 613.72 €		FCTVA		548.62 €
Capital de la dette	25 083.08 €		Subvention d'investissement		496.00 €
Opérations patrimoniales	0.00 €		Excédent de fonctionnement capitalisé		27 203.02 €
Transfert entre sections	0.00 €		Transfert entre sections		9 976.51 €

### TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellé	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Variations taux 20/19 en %
Taxe habitation	8.17%	8.17 %		supprimée
Taxe foncier bâti	10.21 %	10.21 %	10.21 %	+ 0.00%
Taxe foncier non bâti	97.78 %	97.78 %	97.78%	+ 0.00 %

### Indemnités mensuelles brutes des élus: au 01/01/2020

Maire : 855,67€  
Adjoints: 256,70€

<b>DÉPENSES:</b>		<b>355 760.11 €</b>	<b>RECETTES:</b>		<b>355 760.11 €</b>
Achat de biens et services	120 739.28 €		produits des services et ventes		20 350.00 €
Charges de personnel	119 348.00 €		Impôts et taxes		178 692.30 €
Charges de gestion courante	62 963.04 €		Dotations et participations		95 196.00 €
Charges financières	5 840.00 €		Autres produits de gestion		14 460.00 €
Dotations aux provisions	16 000.00 €		Atténuation de charges		200.00 €
Dépenses imprévues	2 816.04 €		Produits exceptionnels		1 428.04 €
Transfert entre sections	1 996.50 €		Opération d'ordre de transfert entre sections		2 300.00 €
Virement à la section investissement.	26 057.25 €		Résultat antérieur cumulé		43 133.77 €
<b>DÉPENSES:</b>		<b>77 230.15 €</b>	<b>RECETTES:</b>		<b>77 230.15 €</b>
Immobilisations incorporelles	1 700.00 €		Recettes financières		24 121.56 €
Immobilisations corporelles	19 400.00 €		Subvention d'investissement		11 530.84 €
Capital de la dette	27 610.48 €		Prod. de cessions d'immobilisations		7 980.00 €
Dépenses d'ordre d'investissement	7 844.00 €		Virement section fonctionnement		26 057.25 €
Solde d'exécution négatif reporté	20 675.67 €		Transfert entre sections		7 540.50 €

Résultat exercice 2019 : +15 330.70 €  
Solde d'exécution 2019: +6 527.35€

Résultat antérieur cumulé : +49 342.74€  
Solde d'exécution reporté N-1: 27 203.02€ (-)

# Délibérations du Conseil Municipal

## Conseil Municipal du 3 mars 2020

Délibération 2020/01 à 03	J/D automobile 2019. Budget annexe
Délibération 2020/04 à 06	Commune 2019. C gestion. C administratif et affectation de résultats
Délibération 2020/07	Participation aux dépenses de la FDEE 19. Année 2020.
Délibération 2020/08	Dons pour les repas des aînés 2020

## Conseil Municipal du 23 mai 2020: Élection du maire et des adjoints:

Délibération 2020/09  
Monsieur Daniel **ROCHE** ayant obtenu la majorité absolue par 10 voix est proclamé Maire et prend la présidence du Conseil Municipal.

### Création de trois postes d'adjoints :

M. Laurent **BOISSARIE** (11 voix ) est proclamé 1er adjoint au maire  
Mme Michelle **BARRIERE** (11 voix ) et M. Jean Jacques **CAUVIN** (11 voix ) ont été respectivement proclamés deuxième et troisième adjoint au maire

Délibération 2020/10	Délégations du Conseil Municipal au Maire Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes : - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans; - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes;
----------------------	---

## Conseil municipal du 15 juin 2020

Délibération 2020/11	Indemnité de fonction au Maire
Délibération 2020/12	Indemnité de fonction aux adjoints au Maire
Délibération 2020/13	Désignation des membres des commissions communales
Délibération 2020/14	Désignation des délégués au Secteur intercommunal d'Électrification de Beaulieu-sur-Dordogne
Délibération 2020/15	Désignation des représentants au Syndicat mixte BELLOVIC
Délibération 2020/16	Proposition des membres de la Commission Communales des Impôts Directs (C.C.I.D)
Délibération 2020/17	Création d'un emploi permanent d'adjoint technique
AFFAIRES DIVERSES -	Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en Janvier 2020 Madame Martine FEIX est désignée et sera nommée par arrêté du Maire. Prochaine étape : rechercher un agent recenseur Point sur les travaux de voirie mardi 16/06/20. Intervention au lotissement de Leyge sur la voirie rurale: réfection de la chaussée par l'entreprise Pouzol. Prochainement, Route d'Arche, réfection de la chaussée jusqu'au chemin des Vignes. Voirie communale non communautaire: Route de Leyge: petites réparations de chaussée (entre maisons Couteau et Marlinge). Route de la Reymondie. Réparation affaissement de chaussée. Village de la Mazevrerie: réfection de l'évacuation des eaux pluviales. Aqueduc sous chaussée et pose de caniveaux. Point sur l'éclairage public: le remplacement des lampadaires LED du lotissement d'Arnac est terminé et en fonction.

## Conseil municipal du 30 juin 2020

Délibération 2020/18	Vote du budget primitif 2020 - Budget annexe JD Automobiles
Délibération 2020/19	Contribution aux frais de fonctionnement 2018/2019 de l'école de Puv d'Arnac
Délibération 2020/20	Contribution aux frais de garderie du RPI 2019/2020
Délibération 2020/21	Contribution aux frais de scolarité de l'école primaire de Beaulieu sur Dordogne
Délibération 2020/22	Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODPI due par les opérateurs de télécommunication - Année 2020
Délibération 2020/23	Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODPI due par ENEDIS - Année 2020
Délibération 2020/24	Subventions aux associations
Délibération 2020/25	Vote des taxes locales 2020
Délibération 2020/26	Vote budget primitif communal 2020

## Conseil municipal du 21 octobre 2020

Délibération n° 2020-27	Mise à jour du tableau des emplois
Délibération n° 2020-28	Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnées
Délibération n° 2020-29	Forfaitisation caution versée
Délibération n° 2020-30	Modification du tarif cantine scolaire de Nonards

Les comptes-rendus intégraux des conseils municipaux sont affichés en mairie. Ils sont également consultables et téléchargeables depuis le site internet de la commune: [www.mairie-de-nonards.fr](http://www.mairie-de-nonards.fr)

**Cette année, notre commune est concernée par le recensement .**

## Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles etc...), de programmes de rénovation des quartiers, etc...

## Le recensement c'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

## Comment ça se passe?

Afin de procéder au recensement de la population de la commune, la mairie a recruté Mme Marjorie LACHEZE en tant qu'agent recenseur.

Marjorie LACHEZE se présentera chez vous: nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.

Elle vous proposera deux possibilité de recensement:

- classique sur papier
- par Internet

## Recensement sur papier:

Marjorie LACHEZE vous remettra une feuille de logement et autant de bulletins individuels que le logement compte de personnes.

Vous conviendrez avec elle d'un rendez-vous afin qu'elle puisse récupérer les documents qu'elle vous aidera au préalable à remplir si nécessaire.

La mairie vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

## Recensement par internet:

### Le recensement sur internet est plus pratique .

Le recensement en ligne est pour vous un gain de temps et l'assurance d'une confidentialité toujours respectée.

- Connectez vous au site:  
[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)
- Cliquez sur « le recensement en ligne c'est ici ».
- Entrez vos code d'accès et mot de passe que vous aura fournis Marjorie LACHEZE
- Saisissez les informations concernant le logement qui figure sur la notice.
- Répondez au questionnaire (celui-ci vous guidera)
- Envoyez le questionnaire. Vous recevrez alors l'accusé de réception à l'adresse mail que vous aurez fournie. L'agent recenseur sera informé de votre démarche par SMS.

**Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)**

**Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.**

## REPAS DES AÎNÉS...

La Municipalité est au regret d'avoir à annoncer que, pour les raisons que tout le monde connaît, le repas annuellement offert à nos aînés de plus de 60 ans et qui aurait du avoir lieu fin janvier 2021 est annulé.

D'ordinaire préparé et servi avec le plus grand soin par "Les Garennes du Gour", ce repas reste un moment de convivialité très attendu où chacune et chacun se retrouve avec grand plaisir.

Le 2 février 2020, 73 personnes se sont rassemblées pour se régaler entre autres d'un rôti de veau et sa sauce aux champignons et d'une forêt noire pour ne citer qu'eux.



Nos aînés hébergés en maison de retraite n'ont pas été oubliés puisqu'ils ont quant à eux reçu des boîtes de chocolat.

42 coffrets gourmands confectionnés par Gamm Vert ont été distribués aux personnes n'ayant pu profiter du repas.

Pour cette année, nous n'avons d'autre alternative que de raison garder. Cependant, nous espérons de tout cœur que janvier 2022 nous permettra de nous retrouver autour d'une table.

## LE RECENSEMENT AGRICOLE comment ça marche ?

### Qui ?

Tous les exploitants agricoles en métropole et dans les DOM

### Quand ?

Du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à avril 2021 premiers résultats disponibles fin 2021

### Comment répondre

#### En métropole :

Vous allez recevoir par courrier un identifiant et mot de passe personnels pour répondre au questionnaire en ligne

Pour un échantillon d'exploitations : un enquêteur vous contactera pour prendre rendez-vous et collecter vos réponses sur votre exploitation

## LE RECENSEMENT AGRICOLE comment ça se passe ?

### Qui répond ?

C'est le chef d'exploitation qui répond à l'enquête

### Comment ?

#### En métropole

La majorité des chefs d'exploitations recevront par courrier un identifiant et mot de passe personnels pour répondre au questionnaire en ligne

Pour certaines exploitations un enquêteur viendra directement sur l'exploitation pour collecter les réponses à un questionnaire plus détaillé

### Quand ?

La collecte se fait d'octobre 2020 à avril 2021 premiers résultats disponibles fin 2021

## LE RECENSEMENT AGRICOLE à quoi ça sert ?

### Qu'est-ce que c'est ?

Tous les 10 ans le ministère de l'Agriculture recense toutes les exploitations agricoles en France

### À quoi ça sert ?

L'objectif est de collecter un très grand nombre de données pour avoir une image précise de l'agriculture française aujourd'hui et guider les prises de décisions pour l'agriculture de demain

### Qui est concerné ?

Tous les chefs d'exploitations agricoles de France. Chacun de vous compte, on compte sur vous !

### Que deviennent les données ?

Les données individuelles et collectives collectées resteront confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques

Il y aura pas un mais deux recensements cette année, attention à ne pas les confondre, ils n'ont pas le même but :

Le premier recense la population de la commune

Le second en recense les propriétés agricoles.

Merci donc de faire bon accueil aux agents recenseurs.



Changement des coordonnées téléphoniques des déchèteries du SIRTOM de la Région de Brive. Chaque site est dorénavant équipé de téléphone portable afin que les gardiens soient plus facilement joignables. De ce fait, les lignes analogiques (05 55 ... ) ne sont plus utilisables. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux numéros de téléphone :

AUBAZINE	06 15 08 54 46
BEAULIEU	06 15 08 67 26
BEYNAT	06 15 08 98 18
BEYSSAC	06 31 78 06 07
BRIVE LEO LAGRANGE	06 12 98 70 42
BRIVE PIERRE CHAUMEIL	06 34 16 96 57
CONDAT SUR VEZERE	06 34 16 04 80
COSNAC	06 34 16 28 90
DONZENAC	06 15 34 06 73
LUBERSAC	06 34 16 43 57
MALEMORT	06 25 54 22 81
MASSERET	06 15 08 99 89
OBJAT	06 25 54 14 57
ST BONNET LARIVIERE	06 09 20 37 61
ST JULIEN MAUMONT	06 15 34 38 88
ST PANTALEON	06 15 34 77 56
USSAC	06 25 54 97 68
UZERCHE	06 15 34 78 55

## Autres N° utiles

Cours Tai Chi Chuan	06 16 46 53 42
Chasse Corrèze:	05 55 29 95 75
Lou Truffadour:	05 55 91 20 27
Lou País Nonardais:	06 23 66 62 35
Nonards act. détente:	05 55 91 50 49
Foot Nonards	06 89 45 82 30
École prim. Nonards	05 55 91 25 15
Puy d'Arnac	05 55 91 54 92
Lire et faire lire:	05.55 26.84.01
Allocations familiales	08 20 25 19 10
C.P.A.Maladie	3646
Mut. sociale agricole:	09 69 32 22 22
(1,35€/appel +0,34€/minute)	
ADAPAC aide à dom.	05 55 17 63 90
SSIAD	05 55 91 02 02
(service de soins infirmiers à domicile)	
ADMIR	05 55 26 46 33
SIRTOM:	05 55 17 65 10
SAUR (eau)	05 55 17 31 00
ERDF (Électricité)	09 69 32 18 75
Déchèterie Beaulieu	06 15 08 67 26

# Projets à l'étude

## Entretien et aménagement du cimetière

Le cimetière actuel, mémoire de notre commune, manquant de plus en plus de place, il est temps de penser à l'aménagement de sa partie adjacente.

Nous avons fait une étude financière avec l'aide du C A U E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

Trois suggestions parmi celles émises par le CAUE ont été retenues :

- **L'ensemencement de l'allée centrale** et des petites allées;
- **L'élaboration d'un jardin du souvenir** comprenant une stèle, un banc et des arbres dans le nouveau cimetière;
- **Le transfert du columbarium** au jardin du souvenir.

Ces différents travaux s'effectueront bien sûr au coût minimum

Il faudra être patient et surtout compréhensif envers l'employé communal qui sera seul à entretenir cet ensemble, sachant que l'emploi du désherbant est interdit.



## Amélioration de l'aspect général du cimetière

De façon à améliorer la netteté des abords du cimetière, deux bacs seront mis à votre disposition pour y déposer vos déchets: végétaux et plastique.

**Pour information les familles sont tenues d'entretenir leur(s) tombe(s) ainsi que leur entourage**

## Amélioration du transport des repas cantine.

Dans le but de faciliter le transport des repas, ainsi que de les conserver à une température constante pendant la durée entière du stockage (transport et distribution), l'achat d'un conteneur 90L avec porte chauffante a été décidé.

En ce qui concerne les plats froids, nous investissons dans des plaques eutectiques réfrigérantes qui permettront un maintien à 2°.

Les quarante repas journaliers stockés actuellement dans un même conteneur le seront désormais en deux fois vingt. Ce qui sera mieux adapté au service actuel de deux fois vingt couverts et qui évitera déperdition de chaleur ou de fraîcheur.

Par ailleurs, un repas témoin de 100 gr sera prélevé tous les jours sur le compte de la commune et conservé pendant 5 jours entre 0° et 4°

## Lavabo cantine

Sous le préau, à l'entrée de la cantine nous allons remplacer l'inesthétique et bien peu pratique petit lavabo existant par un bac avec deux robinets à poussoir où les enfants pourront se laver les mains de façon plus aisée et bien plus hygiénique.



Conteneur 90L Porte chauffante 12GN1/1

# Bilan des travaux

Depuis la mi-mai, fin du confinement; les travaux de voirie programmés antérieurement ont pu reprendre normalement.

La route de Lestrade est terminée, un garde-corps a été installé au pont de la Mémoire au niveau de la digue.

La commune a financé les travaux entre la route des vignes et le chemin de Linard à Arche, la reprise d'un arrachement superficiel à Chazoules, et le réseau d'assainissement pluvial à la Mazeyrie pour la somme de 22589 €

Elle a également pris en charge les réparations de la route de Leyge pour 3480 euros, et la pose d'un enduit bicouche au lotissement de Leyge pour 12486 €

La COM-COM vient de terminer la route de la Rougeyrie.



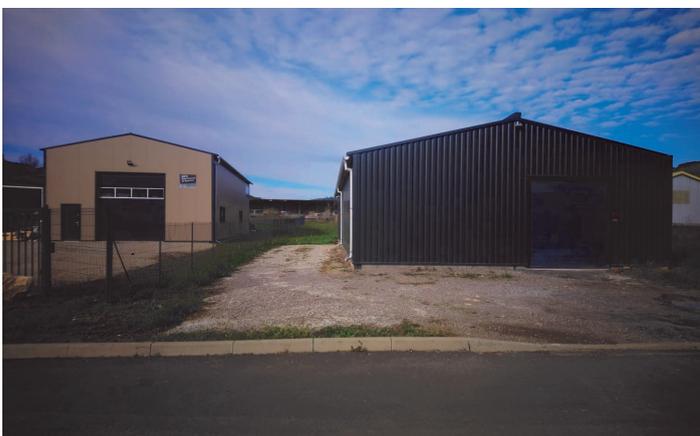
En attendant les travaux à venir, notre cantonnier colmate inlassablement les nids de poule.

À La Gorce, le revêtement a été refait en utilisant la technique dite du « point à temps ». Technique qui consiste à réparer la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations (nids de poule, etc.) en les bouchant d'une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité.

Des panneaux de direction ont été installés au niveau de la Z.A de Chauffour pour 955 euros.

## BIENVENUE AUX ENTREPRISES DE la ZONE

Bienvenue aux trois nouvelles entreprises qui ont choisi de s'implanter sur la zone artisanale de Chauffour  
Jonathan COUTEAU, Sébastien Riant, Olivier GENEZ



## SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA MAIRIE

Amis de la chapelle St Roch	120 €
Associations Soins palliatifs Corrèze	100 €
Secours Populaire 19	120 €
Croix rouge	90 €
D.D.E.N	50 €
École de musique Accords	360 €
Banque alimentaire	150 €
FNACA	50 €
Lou País Nonardais	300 €
Nonards Activité Détente	250 €
PEP 19	60 €
Ligue de l'enseignement	30 €
Société de chasse de Nonards	300 €
USEP 19	150 €
Entente Sportive Nonardaise	2000 €
Restos du Cœur	100 €
Bibliothèque centrale de prêt	40 €
Foyer socio-éducatif Collège Beaulieu	300 €
Coopérative scolaire Nonards	730 €

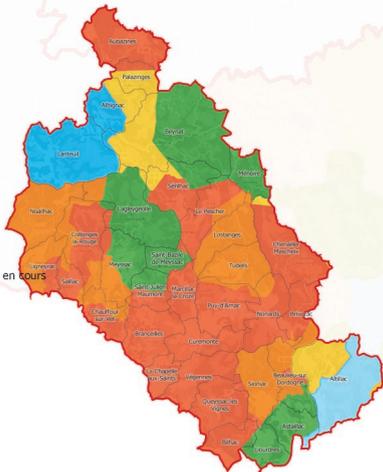
**Rappel aux associations** Toute demande de subvention doit être accompagnée d'un budget prévisionnel et de l'état de compte de l'exercice précédent.

# Installation de la fibre

Corrèze 100% fibre : Fin des travaux – Engagement des titulaires  
Communauté de Communes Midi Corrèzien

## Zones de déploiement de la fibre

- Commercialisée
- Travaux terminés – gel commercial en cours
- Travaux terminés au 31/10/2020
- Travaux terminés au 31/12/2020
- Travaux terminés au 31/03/2021
- Travaux terminés au 30/06/2021
- Déploiement opérateurs privés
- Limites communales
- Limites intercommunales



## DÉMARCHAGE ABUSIF



DORSAL, syndicat mixte en charge du déploiement du réseau public de fibre optique en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, alerte les communes, entreprises et habitants du Limousin sur des démarchages abusifs constatés dans plusieurs communes.

DORSAL rappelle qu'aucune démarche vis à vis des offres internet actuelles ne doit être réalisée dans le cadre du chantier de déploiement.

Lorsque la fibre est disponible sur une commune (3 mois environ après la fin des travaux), une information officielle de DORSAL et/ou des départements et de NATHD (société publique déléguataire de DORSAL) est adressée aux habitants et entreprises concernées

Cette communication précise :

- la marche à suivre pour se raccorder (si volonté de souscrire à une offre fibre).
- les opérateurs partenaires proposant des offres sur le réseau public.

Les élus locaux sont prévenus en amont et associés à cette communication.

## ÉLAGAGE

Dans le cadre du déploiement de la fibre, En septembre 2017, le Département en engageant un programme d'élagage des bords de routes départementales, a tenté de faire prendre conscience aux gens que l'élagage relève de la responsabilité de chacun, et, que, si le fait d'être propriétaire, donne des droits, il donne aussi des devoirs, dont celui d'entretenir son bien, dans le respect de son voisin et de l'intérêt général. Les propriétaires ont l'obligation de procéder à cet acte d'entretien courant qu'est l'élagage. La prise de conscience souhaitée a été obtenue avec parfois des effets non désirés: abattage, coupe rase de parcelles, arbres ayant un intérêt patrimonial ou paysager abattus...)

### Élaguer n'est pas forcément abattre...

Le Département a publié un guide des bonnes pratiques de l'élagage, qui a été adressé à tous les propriétaires concernés par les travaux d'élagage sur leur(s) parcelle(s).

Vous les retrouverez sur l'un de ces sites:

<https://fr.calameo.com/conseil-departemental-correze/read/0000900020ddce42dcb27?page=1&view=book>  
[https://www.correze.fr/sites/default/files/guide\\_elagage.pdf](https://www.correze.fr/sites/default/files/guide_elagage.pdf)

### Pourquoi élaguer?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. Il est donc indispensable de dégager le réseau téléphonique aérien afin de faciliter le déploiement de la fibre optique prévu d'être achevé dans notre commune pour 2021.

## Comment s'y prendre?

### Le propriétaire souhaite adhérer à une démarche groupée auprès d'une association agréée :

Regroupement de chantiers et économie d'échelle.  
Coordination des travaux avec ceux contractualisés par les associations de propriétaires (ASAFAC, ADELI, FRANSYLVA).

Conseils forestiers et mise en relation avec les filières de valorisation.

Possibilité d'échelonnement du paiement en concertation avec le Trésor Public.

Le regroupement présente, en effet, **4 grands avantages** pour les propriétaires :

- assurer un élagage de qualité, réalisé dans les règles de l'art par des professionnels,
- garantir les conditions de sécurité, tant pour les personnes réalisant les travaux que pour les usagers de la route et les riverains,
- réduire le coût des travaux, grâce à la mutualisation des chantiers,
- bénéficier d'une aide financière départementale à hauteur de 15% du montant global Hors Taxes de l'opération d'élagage, et ce uniquement dans le cadre d'opérations groupées conventionnées avec le Département de la Corrèze

### Le propriétaire riverain réalise les travaux par ses propres moyens :

les travaux sont effectués à son initiative et sous sa responsabilité.

Respect des consignes de taille des arbres d'intérêt patrimonial.

Respect des consignes de sécurité et mise à disposition de panneaux de signalisation de chantier par le Centre Technique Routier de rattachement

# Adressage

D'ici fin décembre, l'ensemble des panneaux nommant les 73 nouvelles voies auront été mis en place.

Les numéros ont quant à eux été distribués

L'ensemble des cartes des différents lieux-dits ainsi que les nouveaux noms des routes et des chemins sont consultables et téléchargeables en format PDF sur le site internet de la commune

[www.mairie-de-nonards.fr](http://www.mairie-de-nonards.fr) onglet **ADRESSAGE**

**5**



**Pour vous aider dans vos démarches changement d'adresse:**

**SERVICE PUBLIC. fr**

Pour rappel , 73 voies ont été renommées

Secteur	Nouvelle dénomination des voies
CHAUFFOUR	CHEMIN DES NOYERS IMPASSE DES RESERVOIRS IMPASSE DU CEYROUX
LE BOURG	ROUTE DU PARADIS PLACE DE L'EGLISE ROUTE DE BELPEUCH ROUTE DE LA FONTAINE SAINT CLOUD CHEMIN DE LA CHASTROULE
LEYGE	LOTISSEMENT DE LEYGE ROUTE DE LEYGE
LESTRADE	IMPASSE DU FRAT ROUTE DE LA MINE
CHAZOULES	CHEMIN DU CHAMP
LA REYMONDIE	IMPASSE DE GONNET ROUTE DE LA REYMONDIE
MARCHOUX	CHEMIN DE LA SOURCE PERDUE ROUTE DE CHALLONS IMPASSE DU MARCHOUX
LA SAURELLE	IMPASSE DE LA SAURELLE
BOSRETARD	CHEMIN DE BOSRETARD IMPASSE DES VIGNES ROUTE DE LINARD
ARCHE	IMPASSE D'ARCHE BAS ROUTE D'ARCHE
D940	ROUTE DE LA PLAINE ROUTE DE VIALON ROUTE DU BOURG ROUTE DU STADE ROUTE DE LESTRADE ROUTE DE LA GORSE ROUTE DES CAVALERIES ROUTE DE COMBEJANEL ROUTE DE LA GARNIE RUE DE L'ANCIENNE ECOLE CHEMIN DU MOULIN NEUF ROUTE DE CHENAILLERS IMPASSE MAZIERES

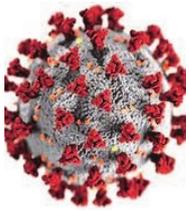
**75**

**130**

Secteur	Nouvelle dénomination des voies
ARNAC	ROUTE DU CHÂTEAU IMPASSE DU MOULIN D'ARNAC ROUTE D'ARNAC IMPASSE DES POMMIERS ROUTE DE LA GRANGETTE
LE BOUXX	CHEMIN DE SALABERT PASSAGE DU MENUISIER ROUTE DE LA BOUYSSIÈRE ROUTE DU BOUXX
LA MAZEYRIE	CHEMIN DE LA BOUSQUETTE PASSAGE DU PUIITS CHEMIN DE CHAPEAU BLANC ROUTE DE LA MAZEYRIE
L'EMPRUNT	CHEMIN DE L'EMPRUNT IMPASSE DE LA GENESTE
CHAUVAC	ROUTE DE VERGNAT ROUTE DE CHAUVAC
LA CROIX DU BELET	ROUTE DE LA CROIX DU BELET
LA DANCIE	ROUTE DE LA DANCIE CHEMIN DES FRUITIERS CHEMIN DES HAUTS D'ARNAC
LA GARNIE	IMPASSE DE LA BOUYGE IMPASSE DU VIGNERON CHEMIN DE LA GROTTÉ ROUTE DE LA TOUR CHEMIN DE LA CROIX RUE DU BAYRE ROUTE DU PRADEL ROUTE DE LA ROUGEYRIE CHEMIN DU PEUCH RUE SAINT ROCH
LE PEYRIGET	LA CÔTE ROUGE
LAROCHE	PASSAGE DE LA MEMOIRE CHEMIN DU VIGNOBLE IMPASSE DU ROCHER CHEMIN DE LA DIGUE

**12**

**93**



# Salle polyvalente

## Protocole sanitaire en vue de location de la salle

Le respect du protocole COVID lors de regroupements a pour but d'éviter ou du moins de limiter la transmission éventuelle du coronavirus, en anticipant la responsabilité morale et juridique de chaque intervenant si un foyer de contamination était mis en évidence sur le lieu de la réception.

L'adaptation d'événements, surtout s'ils sont festifs (mariages, etc.), au protocole sanitaire est complexe.

En effet, comment respecter les gestes barrière avec un grand nombre de personnes regroupées pour faire la fête? Comment porter un masque et profiter d'une ambiance conviviale? Comment garantir la distance physique durant un vin d'honneur ou une soirée dansante?

Afin de vous protéger et surtout de protéger nos aînés et toutes les personnes fragiles, M. Daniel ROCHE et l'ensemble du Conseil Municipal demandent à toute personne louant la salle en vue d'un événement (festif ou autre), de signer un engagement à respecter et à faire respecter, sous sa responsabilité, les mesures barrière de protection contre le COVID 19, à savoir:

- **Port du masque systématique à l'intérieur du bâtiment.**
- **Fourniture de gel hydro-alcoolique accessible à chacun dès l'entrée de la salle.**
- **Respect d'une distanciation d'un mètre au minimum entre chaque participant.**
- **Ne pas utiliser le bar (collations et repas devant être pris à table)**
- **Ne pas diffuser de musique pouvant amener les gens à se rassembler pour danser.**

Ces mesures sont celles de base, mais, faisant l'objet d'un réexamen régulier elles sont adaptées en regard de l'évolution de la situation. Il convient donc, de tenir compte de celles en vigueur à la date de la manifestation.

Ainsi, la situation sanitaire liée au COVID s'étant aggravée de semaine en semaine sur le département; soucieuse d'inverser cette tendance, de protéger la population, et, en vue d'éviter des hospitalisations et des admissions en réanimation qui viendraient saturer le fonctionnement des services de soin, la préfecture a décidé de prendre des mesures supplémentaires pour tenter de réduire la circulation du virus.

### Depuis le lundi 5 octobre

- **Interdiction des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes.** (salles polyvalentes, chapiteaux, tentes et structures diverses)
- **port du masque obligatoire :**  
sur les marchés ou fêtes foraines  
aux abords des établissements d'enseignement et crèches.  
aux abords des gares et arrêts de transports en commun  
aux abords des ERP et commerces  
pour tout regroupement de plus de 10 personnes.

### **Activation du registre social des personnes vulnérables.**

Une loi du 30 juin 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif, le Registre Communal des Personnes Vulnérables, destiné à recenser les personnes âgées (plus de 65 ans), handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile, qui se sont fait connaître, ou qui ont été inscrites par un tiers sans opposition de la personne concernée.

Ce registre a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante), elle se fait à l'accueil de la mairie. Toute personne inscrite par un tiers peut demander une modification de son inscription ou sa radiation du registre.

Ce registre ne peut être communiqué par M. le Maire qu'à Monsieur le Préfet en cas d'activation du plan.

### Depuis le 16 octobre

Le port du masque est obligatoire dans tous les ERP, sauf exceptions (enfants de moins de 11 ans, personnes en situation de handicap, activité sportive, activité artistique...).

- Les rassemblements, réunions ou activités de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public sont interdits,
- L'organisation d'événements festifs ou pendant lesquels le port du masque ne peut être assuré de manière continue, au sein des ERP de type salles des fêtes, salles polyvalentes (type L), chapiteaux, tentes et structures (type CTS), est interdit (événements avec restauration, débits de boissons). Cette interdiction n'entrera en vigueur que le lundi 19 octobre 2020, permettant le maintien des événements déjà programmés pour le week-end des 17 et 18 octobre.

### Depuis le 29 Octobre

### Nouveau confinement:

**Un nouveau confinement est annoncé à partir du jeudi 29 octobre minuit, jusqu'au 1er décembre minimum.**

À l'heure où nous déposons la maquette du journal en imprimerie, il nous est impossible de dire comment les choses vont évoluer sur le plan sanitaire.

Vous pouvez néanmoins suivre l'évolution des mesures prises sur le site de la mairie sous l'onglet « CORONAVIRUS »



## Désinfection après utilisation

A notre grand regret, la salle ne sera ni prêtée ni louée jusqu'à la fin du confinement. Toutes les activités sont suspendues....

A la reprise des locations, la salle qu'elle ait été louée ou prêtée devra être rendue désinfectée après utilisation:

- Les sols balayés et lavés à l'aide d'un produit bactéricide,
- Les surfaces telles que tables ou bar devront être lavées avec un produit bactéricide spécial surfaces alimentaires.

Tout emprunteur de la salle doit fournir son propre gel hydro-alcoolique qu'il laissera à disposition des usagers de la salle



## réservation de la salle

Toute demande de réservation de la salle polyvalente ne devient effective qu'après signature d'un protocole d'accord entre la mairie et le demandeur.

Le tarif pour l'utilisation de la salle est fixé et révisé chaque année au 1er janvier par délibération du conseil municipal.

La gestion de la salle est assurée par un employé municipal désigné comme régisseur assisté d'un ou plusieurs élus.

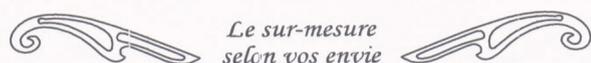
Le tarif s'applique en regard de la date des manifestations et non de celle des réservations.

Le règlement complet ainsi qu'un calendrier de disponibilité de la salle sont consultables sur le site internet de la commune :

[www.mairie-de-nonards.fr](http://www.mairie-de-nonards.fr)

TARIF	PARTICULIER		ASSOCIATION	
	Résident à NONARDS	Extérieur à la commune	NONARDAISE	Extérieure à la commune
<b>INSCRIPTION</b>	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)
REMISE DES CLES (après présentation d'un certificat d'assurance, premier état des lieux et signature de la convention)	<b>80 €</b>	<b>300€</b>	GRATUIT pendant 3 manifestations 100€ par manifestation supplémentaire	Tarif au cas par cas soumis au Conseil Municipal
État des lieux sortant et restitution des clés	Chèque de caution 300€ Restitué après la manifestation Après vérification de la propreté des lieux et de l'absence de dégradations.			

## Atelier Limite Couture



Le sur-mesure  
selon vos envies

Confinement oblige, l'atelier s'adapte  
Fabrication artisanale de masques en tissu

Made in Puy d'Arnac !!!



4 tailles disponibles  
tarif unique: 5€  
sur commande et sur rendez-vous  
06.86.08.23.47



prenez soin de vous  
Saphia

Facebook : Atelier Limite Couture  
Web : [www.atelierlimitecouture.com](http://www.atelierlimitecouture.com)

Soleihet - Les Fardines  
19120, Puy d'Arnac



### Nouveaux horaires:

Du mardi au samedi:  
8h - 12h30 15h - 19h  
Le dimanche: 8h - 12h

Nouveau numéro de téléphone  
05 55 91 46 26

# École

## Protocole sanitaire cantine

L'année scolaire 2019/2020 comptait 48 élèves dont 25 pour la classe de CE1/CE2 et 23 pour la classe de CM1/CM2. Cette année avait commencé comme toutes les autres années avec des rencontres sportives et un spectacle de Noël toujours très apprécié par tous.

Mais 2020 a été une année bien particulière. A compter du mois de mars, les enfants avec leurs parents et les enseignants ont dû apprendre à travailler depuis la maison. Cette nouvelle organisation, liée à la pandémie, a perturbé les habitudes de l'école mais enfants, parents et enseignantes sont parvenus à instaurer un nouveau rythme de travail en communiquant essentiellement par mail. Au retour d'une partie des élèves au mois de mai, les maîtresses ont été agréablement surprises de la qualité du travail effectué durant le confinement.

Les enfants ont pu ainsi poursuivre leurs apprentissages en classe sans difficultés majeures. Au mois de juin, presque tous les enfants sont revenus à l'école. Ce retour a permis aux élèves de se retrouver avec joie après ces longues semaines d'isolement tout en respectant un protocole sanitaire important.

Cette seconde rentrée n'aurait pu se faire sans l'implication de la municipalité de Nonards et de ses employés municipaux qui ont tout mis en œuvre pour que tout se déroule pour le mieux.

## Parents d'élèves

Chaque année, des parents se réunissent pour apporter un plus à la scolarité de leurs enfants.

Dans le contexte sanitaire actuel, ni le loto des écoles ni le traditionnel spectacle de Noël ne pourront avoir lieu. L'APE se proposait d'offrir un spectacle aux enfants de chaque école, mais l'évolution de la situation sanitaire nous oblige à abandonner cette idée.

Un goûter sera cependant offert par l'APE (gâteaux et boissons individuels), dans les classes, sous la responsabilité des enseignants, (a priori le dernier après-midi avant les vacances) : les enfants recevront alors chacun leurs petits cadeaux de Noël de la part des municipalités.

L'association va faire de son mieux pour proposer des activités cette année en fonction des possibilités du moment et notamment, espérons-le, la fête des écoles au début de l'été.

Sébastien Coué

Les enfants, mains désinfectées, quittent l'école en deux groupes de vingt. Masqués, chacun d'entre eux est porteur de deux pochettes, l'une contenant un masque neuf, l'autre vide destinée à recevoir les masques usagés.

Pendant qu'un groupe patiente en jouant dans la cour sous la surveillance de Thierry Maucolin, l'autre groupe s'installe à table en respectant une distanciation d'un mètre. Les élèves ôtent leur masque et les mettent dans la poche destinée à cet effet.

Le repas se déroule: les cantinières (Véronique et Marjorie) en blouse, portent désormais une coiffe, des gants et bien sûr un masque.

Une fois leur repas terminé, les élèves mettent un masque propre et sortent.

Tables et chaises sont alors désinfectées; puis, c'est au tour du second groupe de s'installer à table après lavage des mains pour se restaurer.

La salle de cantine comporte deux entrées: il est facile d'éviter que les deux groupes se croisent.

Une fois repas et récréation terminés, les enfants mains désinfectées, masqués d'un masque propre sont ramenés en classe par Thierry.

## Tarif cantine

Une participation de 3€51 par repas sera demandée aux parents à compter du 1er décembre.



Afin de respecter au mieux les restrictions sanitaires en vigueur, les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre se sont déroulées en comité restreint.

Seuls, le maire, ses adjoints, et un représentant des anciens combattants ont été conviés à honorer nos morts. Nous avons pu ainsi malgré tout perpétuer le devoir de mémoire dans la tradition républicaine.

# Bibliothèque

## Aux amis de la bibliothèque de NONARDS.

Voici plusieurs mois que notre petite bibliothèque est fermée à cause de la COVID 19. Nous avons bien conscience que cette fermeture est une gêne pour tous les amis lecteurs que nous avons le plaisir de retrouver 2 fois par mois dans l'ancienne gare de la commune. Or, la situation actuelle nous contraint à être très prudents pour nous et vis à vis des autres. En effet, les 2 bibliothécaires sont des personnes à risque et l'exiguïté du local ne permet pas de respecter les consignes de sécurité et d'appliquer les gestes barrières.

Pourtant, nous avons le projet d'ouverture d'une boîte à lire sur le site de la gare pour emprunter gratuitement des livres, les lire et les redéposer afin que d'autres puissent en profiter. Nous pensons que ce système d'échanges aurait permis aux plus réservés ou aux plus occupés de choisir librement aux heures qui leur conviendraient les ouvrages ainsi mis à leur disposition.

Mais voilà, le coronavirus est passé par là et le projet est momentanément tombé à l'eau.

En attendant que la situation s'améliore et que nous puissions vous retrouver, nous souhaitons à tous patience et nous continuons à répéter le leitmotiv:

« prenez bien soin de vous ! »

A bientôt.



## LIRE ET FAIRE LIRE

Parce que " Lire et faire lire " et ses deux réseaux porteurs, la Ligue de l'enseignement et l'UNAF ( Union Nationale des Associations Familiales) sont plus que jamais persuadés que partager le plaisir de la lecture est une priorité éducative et culturelle. L'association se fixe pour objectif de permettre aux enfants de bénéficier de séances de lecture avant leur entrée au collège.

En devenant bénévole de « Lire et faire lire », contribuez à faire progresser la cause du livre et de la lecture tout en enchantant votre quotidien !

Connectez vous dès aujourd'hui au site Internet de « Lire et Faire Lire » pour devenir bénévole-lecteur en Corrèze :

[www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org)

Contacts presse :

Lire et Faire Lire

4 impasse Pièce Saint-Avid,

19 000 TULLE

05.55 26.84.01

adresse électronique :

[lireetfairelire@fal19.fr](mailto:lireetfairelire@fal19.fr)

## État civil

### NAISSANCES

#### Noham BOUIX

né le 3 janvier 2020 . L'Emprunt

#### Kayla, Lucie GRANDJEAN

née le 25 janvier 2020 – La Dancie

#### Léa, Hélène SIRIEIX

née le 24 juillet 2020 – Lotissement d'Arnac

### MARIAGES

#### Laurent HAVETTE & Lisa WALKER

le 18 juillet 2020 – Le Bouix

#### Emmanuel TAMPERE & Laure GOEURY

le 26 septembre 2020 – L'Emprunt

### P.A.C.S

#### Franck BARRIÈRE et Célia ALRIVIE

le 15 février 2020. La Dancie.

### DÉCÈS

#### Guy CARSENNAC

Le 22 mars 2020. Chazole

#### Pierre MUR

le 13 février 2020 – La Bastière

#### Marguerite Marie-Jeanne GASQUET,

veuve BOUNY le 21 mars 2020 – Arche

#### Loïc, René, Yves LE BRIS

le 23 juillet 2020 – Lotissement de Leyge

#### Victor DETTINGER

LE 8 SEPTEMBRE 2020 – Laroche

## Vacances

## zone A

### Rentrée scolaire 2020

Jour de reprise : **mardi 1 septembre 2020**

Fin des cours : samedi 17 octobre 2020

### Toussaint 2020

Jour de reprise : **lundi 2 novembre 2020**

Fin des cours : samedi 19 décembre 2020

### Noël 2020

Jour de reprise : **lundi 4 janvier 2021**

Fin des cours : samedi 6 février 2021

### hiver 2021

Jour de reprise : **lundi 22 février 2021**

Fin des cours : samedi 10 avril 2021

### printemps 2021

Jour de reprise : **lundi 26 avril 2021**

Fin des cours : mercredi 12 mai 2021

### Pont de l'Ascension 2021

Jour de reprise : **lundi 17 mai 2021**

### Grandes vacances 2021

Fin des cours : **mardi 6 juillet 2021**

## JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet: <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire ou dans les trois mois suivants.**

**Si recensement, à l'âge de 18 ans, l'inscription sur les listes électorales de la mairie est automatique.**

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée défense et citoyenneté. Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**Pour toutes questions: prendre contact**

Centre du Service National  
88, rue du Pont Saint Martial  
87000 LIMOGES

Téléphone : 05.55.12.69.72

Email : [csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Ou consulter le site internet :**

<http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

Afin d'accompagner les 800 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté (JDC)**, la direction du service national lance son application pour Smartphone destinées à faciliter les démarches et donner des informations utiles aux jeunes appelés qui vont, ou qui auront réalisé leur JDC Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Plus d'informations sur: [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

### Journée Défense et Citoyenneté : ouverture de MAJDC.fr

La Journée de défense et de citoyenneté (JDC) est obligatoire pour les 16-25 ans. 800 000 jeunes sont concernés.

Les jeunes peuvent désormais créer leur compte sur leur espace dédié et sécurisé, choisir la date et le lieu de leur JDC, télécharger des documents et recevoir des informations sur les armées ou le service civique.

MAJDC.fr permet au ministère des Armées d'établir le contact avec les jeunes pour la gestion de leur inscription à la Journée de défense et de citoyenneté. Majdc.fr s'inscrit dans la transformation numérique des services de l'État et la modernisation de l'action publique. Il s'agit de dématérialiser les échanges de données et d'informations vis-à-vis de toutes les parties prenantes du recensement et de la JDC, via la création d'espaces spécifiques à chaque acteur : mairies, jeunes appelés, ministère des Armées, autres ministères.

La journée défense et citoyenneté a pour vocation de convaincre et d'expliquer aux jeunes citoyens la légitimité de la défense nationale et de les sensibiliser aux possibilités de volontariat et d'engagement qui leurs sont proposées. La JDC s'intègre au sein d'un « parcours de citoyenneté » au cours duquel interviennent successivement le ministère de l'Éducation nationale, les mairies et le ministère des Armées.



**L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !**

**JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ**

**MAJDC.fr**

## EMPLOYÉS COMMUNAUX

Mme Martine FEIX .....	secrétaire de mairie
Mr Mathieu CANCES .....	employé espaces verts
M. MAUCOLIN Thierry .....	employé cantine , employé espaces verts
Mme Véronique ANDRIEU .....	ménage, garderie, cantine.
Mme Marjorie LACHEZE .....	cantine
Mr Laurent ROUGIER.....	afficheur, sonneur de cloches, vagemestre



# SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

## SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS

Le 26 Septembre 1985

Coluche lance une petite idée :  
un resto qui aurait comme ambition, au départ, de  
distribuer 2 à 3000 couverts par jour

Les Restos du Cœur sont nés.

35 ans plus tard, ils distribuent 130 millions de repas  
par hiver et sont dorénavant ouverts l'été.

Une équipe de bénévoles des restos vous ac-  
cueille le vendredi à partir de 14 heures à  
Beaulieu, provisoirement rue du Général de  
Gaulle.

**Vous pouvez dès à présent vous y inscrire.**

**Pour tout renseignement contactez  
Jean-Jacques Cauvin au 06 52 38 50 40.**

**Et si vous avez du temps, pourquoi ne pas  
nous rejoindre en tant que bénévoles ?**

## Du nouveau chez nous

**Sophie HECQUET**

praticienne en massage bien-être -enseignante en Qi Gong

*So' Relax*

**Le Qi Gong**

(prononcer « Chi Kong »)

est une gymnastique traditionnelle  
chinoise fondée sur les principes de la  
médecine chinoise, en fonction des  
saisons, sur le contrôle de la respira-  
tion qui associe mouvements lents,  
exercices respiratoires et concentra-  
tion.

Les bienfaits sont multiples, renforce  
le système immunitaire, soulage le  
stress, favorise la détente, améliore  
les capacités respiratoires, développe  
la condition physique.

Le Qi Gong est une activité accessible  
à tous du plus jeune aux seniors.

Vous pouvez venir découvrir l'activi-  
té,

**le jeudi à 14h30**

**la salle des fêtes de Nonards,**

les 2 premières séances  
vous sont offertes !

Pour toutes demandes de renseigne-  
ment vous pouvez me contacter :

**06 88 31 48 16**

Vous pouvez consulter le site :  
[www.sorelax-sophie.fr](http://www.sorelax-sophie.fr)

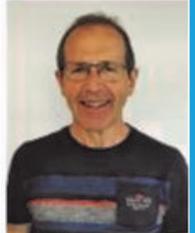
Massages bien-être  
Réflexologie Plantaire

www.sorelax-sophie.fr  
N° Siren : 538 585 613 000 28

Qi Gong

**Sophie 06 88 31 48 16**  
Route de Puybrun 46110 Bétaille

## LES MAIRES DU MIDI CORRÉZIEN

 <p><b>Alain SIMONET</b> Maire d'Albignac</p> <p>Président de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Jean-Michel MONTEIL</b> Maire de Beynat</p> <p>7<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Michel CHARLOT</b> Maire de Collonges-la-Rouge</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>
 <p><b>Michel SERVANTIE</b> Maire d'Altillac</p> <p>6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Jean-Paul DUMAS</b> Maire de Bilhac</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Nelly GERMANE</b> Maire de Curemonte</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>
 <p><b>Bernard REYNAL</b> Maire d'Astaillac</p> <p>2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Sabine SABATIER</b> Maire de Branceilles</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Gérard LAVASTROU</b> Maire de la Chapelle-aux-Saints</p>
 <p><b>Bernard LARBRE</b> Maire d'Aubazine</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Vincent LEDOUX</b> Maire de Chauffour-sur-Vell</p>	 <p><b>Laurent BRESSY</b> Maire de Lagleygeolle</p>
 <p><b>Dominique CAYRE</b> Maire de Beaulieu-sur-Dordogne</p> <p>3<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Guy CHASSAGNE</b> Maire de Chenailler-Mascheix</p>	 <p><b>Christian DERACHINOIS</b> Maire de Lanteuil</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>
 <p><b>Eric GALINON</b> Maire du Pescher</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Jérôme MADELEINE</b> Maire de Lostanges</p>	 <p><b>Dominique PERRIER</b> Maire de Puy d'Arnac</p>
 <p><b>Jean-Louis MONTEIL</b> Maire de Ligneyrac</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Jean BOUYSSOU</b> Maire de Marcillac-la-Croze</p>	 <p><b>Jean-Louis ROCHE</b> Maire de Queyssac-les-Vignes</p>
 <p><b>Yves NOYER</b> Maire de Liourdres</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Christophe LISSAJOUX</b> Maire de Ménoire</p> <p>Membre du bureau de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>	 <p><b>Christophe CARON</b> Maire de Meyssac</p> <p>1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Midi Corrèzien</p>



Tous les mardis soirs. Parking Bomdia



*La Pizza  
près de chez  
vous!*

10 pizzas achetées = la 11ème gratuite

**COMMANDE PAR TELEPHONE**  
**06 14 95 05 55**

**FOOD TRUCK**  
Tous les mercredis soirs  
Parking salle des fêtes  
À partir de 19h.

Grand choix . Burgers. Paninis. Salades.  
Rôtisserie et grillades



06 77 69 93 51



Chez Ritchie et Mimie

Bien consciente du fait que les associations nonardaises subissent de plein fouet une crise sanitaire qui leur mène la vie dure; qu'elles n'ont d'autre alternative que de se laisser guider par l'actualité sanitaire; et, qu'avec les protocoles très stricts qui s'imposent à elles, souvent exsangues, exténuées, elles souffrent.

La municipalité les encourage vivement à s'armer de patience et de persévérance afin de continuer à fonctionner et à faire vivre un lien social bien mis à mal.

## LOU TRUFFADOUR

Les activités de notre Association durant l'année écoulée.

**Le 30 novembre 2019:** Assemblée Générale. Après la réunion, 90 personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant.

**Le 12 janvier 2020:** loto à la Salle Polyvalente de Nonards

**15 Février 2020,** REPAS CHOUCROUTE à la Salle Polyvalente de Nonards où 90 personnes se sont retrouvées: journée conviviale et très bonne ambiance. A la suite de celui-ci a été visionné le film sur le Séjour à Sante Maxime réalisé par Claudie et Dédé Meunier, **nous les en remercions.**

**21 au 25 Février 2020,** 25 personnes découvraient Paris et le Salon Agricole, merveilleux voyage, les participants sont revenus ravis de cette escapade.

**Le 18 Mars 2020,** 36 personnes devaient prendre la direction de Figeac pour assister au spectacle « Les Pépites de L'Amérique du Sud », celui-ci a été annulé à cause du COVID19, il est reporté au 17 mars 2021.

**25 au 27 Septembre 2020,** Séjour à Lourdes, 15 personnes ont participé à ce séjour. Nous avons visité la ville de Lourdes en petit train et les Grottes de Bétharam, merveilleux site.

**Du 15 au 19 octobre 2020,** 12 personnes ont participé à un Séjour en Bretagne du Sud, voyage merveilleux, les participants sont revenus enchantés de leur séjour.

### PROJETS 2020 - 2021 :

En fonction de l'évolution de l'épidémie de COVID 19, ainsi qu'au regard des mesures gouvernementales qui seront mises en place pour endiguer cette épidémie et dans le respect des gestes barrières appliqués par notre Association (port du masque, mise à disposition de produit hydro alcoolique, distanciation, désinfection systématique des lieux et matériels utilisés....)

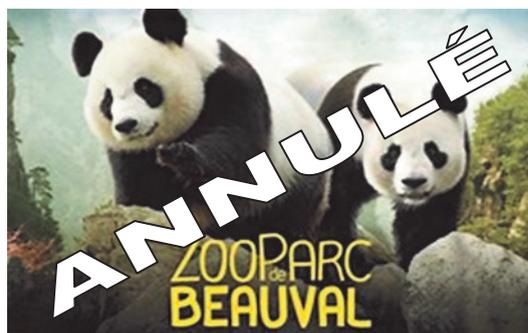
Ci-dessous les manifestations, sorties et séjours prévus pour l'année 2021 (mais pouvant être annulés en fonction des exigences sanitaires du moment).

**28 novembre 2020** assemblée générale (annulée )  
**17 mars 2021,** Spectacle à Figeac.

« Les Pépites de L'Amérique du Sud »,



**12 au 15 avril 2021:** découverte du



ZOO DE BEAUVAL ET SA REGION



**Septembre ou octobre 2021,** Séjour à Lourdes

**Reprise des activités du mardi début novembre :**

Tous les mardis après-midi, un certain nombre d'adhérents se retrouvent pour jouer à la belote, au tarot, au rami, au scrabble et autres, toutes personnes intéressées par ces jeux peuvent nous rejoindre,

Si vous êtes intéressés par une ou plusieurs activités, adaptées aux normes sanitaires en vigueur, n'hésitez pas à nous contacter, le meilleur accueil vous sera réservé.

Tél : 05 55 91 20 27 ou 07 88 90 70 84

### ÉCOLE DE MUSIQUE « ACCORDS »

Télp : 06 80 62 25 70

Email: [ecolemusiqueaccords@gmail.com](mailto:ecolemusiqueaccords@gmail.com)

Fondée par l'association des harmonies de Vayrac et de Beaulieu sur Dordogne, l'école de musique Accords propose depuis plus de vingt ans en milieu rural des cours d'instruments et de formation musicale de proximité et de qualité.

Des cours de batterie, chant, clarinette, flûte traversière, guitare, piano, saxophone, trompette et violon, ainsi que de l'éveil musical pour les plus jeunes forment des musiciens autonomes et capables de jouer ensemble.

À la convenance des habitants du bassin de vie, les cours ont lieu aussi bien à Vayrac qu'à Beaulieu. Mais tous les élèves se retrouvent lors des auditions d'été et d'hiver, lotoises ou corréziennes pour partager leur plaisir de jouer ensemble.

Vie associative

## LOU PAÏS NONARDAIS

Tous les événements festifs prévus pour 2020 ont été soit annulés soit reportés pour des raisons de respect des consignes sanitaires en vigueur.

Cela nous donne néanmoins un avant goût de ce que serait Nonards sans aucune festivité. Plus de fête votive, plus de réveillon, plus de concours de pétanque ni de vide-greniers ... plus rien....

Espérant retrouver en 2021 la liberté et l'envie de faire la fête, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine **sous réserve que certaines bonnes volontés nous rejoignent.**

Prenez soin de vous.

## NONARDS ACTIVITÉ DÉTENTE

### En respectant les gestes sanitaires

Les cours de **gymnastique équilibre** ont recommencé fin septembre avec notre animatrice Elise et ont toujours lieu

**à la salle polyvalente  
le lundi de 10h30 à 11h30.**

Les cours de **gymnastique volontaire** ont eux aussi recommencé fin septembre avec notre animatrice Jacqueline et ont toujours lieu

**À la salle polyvalente  
le mardi soir de 20h30 à 21h30.**



## SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse compte pour l'année en cours 20 adhérents.

Nous effectuerons 4 lâchers de faisans soit 60 faisans. Le plan de chasse pour l'année 2020/2021 est constitué de :

12 attributions chevreuil

1 attribution cerf avec les communes de Brivezac / Chevalliers/Mémoire /St Hilaire.

Le prix de la carte d'adhésion à la société pour les membres de droit est fixé à 35 euros.

La carte pour les membres extérieurs est fixée à 20 euros pour le week end.

Depuis cette saison, nous louons un local à Mr Johany Roland (ancien établissement Reyt).

Nous avons également une adresse mail à travers laquelle nous pouvons correspondre:

**chasse.nonards@gmail.com .**

Suite aux mesures sanitaires prises en regard de la COVID 19, nous ne pensons pas pouvoir organiser le concours de belote.

Les petites sociétés de chasse sont mise à rude épreuve suite aux :

- Diminution du nombre de chasseurs
- Taxe que nous devons payer pour les dégâts du grand gibier ( sanglier :chevreuil :cerf )
- La COVID 19

**LE PRESIDENT  
A SIMBILLE**

**Www.chasse-corrèze.fr  
05 55 29 95 75**



## Tout le monde souhaite la reprise des manifestations extra-sportives pour cette saison.

Après une saison qui n'est pas allée à son terme, suite à la pandémie de Covid-19, on pouvait craindre une baisse de régime chez les licenciés. Il n'en a rien été et, à l'heure actuelle, 198 licences sont soit enregistrées soit en cours de validation. (+ 2) par rapport à 2019, à la même période, et certains retardataires doivent encore se manifester ainsi que quelques nouveaux, notamment chez les tout petits.

## Référents par catégories

**U7** : Victor LEVEQUE (07 87 33 57 53) - Raphael RIOM (07 85 91 39 04)

**U9** : David LAFON (06 49 34 18 72) - Jeff VAREILLE (06 77 49 51 68)

**U11** : Jérôme MARBOT (06 70 30 78 75) - Lucas QUINTANE (06 59 12 35 91) - Pascal ROL (06 10 19 77 59)

**U13** : Cyril CAMINADE (07 82 15 40 44) - Thierry CARRIERE (06 26 96 40 42)

**U15** : Guillaume LAROCHE (06 43 26 53 12) - Loïc LAQUIÈZE (06 77 93 42 11)

**U17** : Didier LOSIO (06 81 69 35 11) - Mathieu MOMBRIAL (06 31 42 55 95) -

Clément CHANOURDIE (06 89 21 48 65) - Dylan BOUAT (06 71 78 90 47)

**Seniors A** : Jonathan BAUDOT (06 75 12 81 48)

**Seniors B** : Frédéric ROBERT (6 78 49 98 74)

**Seniors C** : Yannick MICHAUD (06 89 45 82 30)

**Vétérans** : Stéphane REYGADES (06 71 62 82 65)

## Chez les jeunes

\* La répartition des jeunes dans les différentes catégories redevient plus régulière. Les années 2002 et 2003 notamment, où les effectifs étaient très restreints, sont maintenant derrière nous et celles qui suivent nous permettront de renouveler chez les seniors en puisant dans notre propre « vivier ».

**En U17**, 12 joueurs de Nonards, se préparent, dans les 2 années qui suivent, à basculer chez les seniors.

**En U15**, un groupe de 10 joueurs du club évolue au niveau départemental le plus élevé en entente avec Altillac, Meyssac, Lanteuil et Beynat (2 équipes à 11).

**Les U13** (18 éléments plus les licenciés à Altillac) ont engagé 2 équipes à 8 en D2 et D3. Deux niveaux de jeu différents, ce qui permet à chacun de progresser à son propre rythme.

**Les U11** comptent 24 licenciés et, dans l'avenir, ils pourront aussi, grâce aux ententes, constituer des équipes

de niveaux adaptés à leurs capacités.

**Les U9** ont un groupe intéressant de 12 joueurs qui ne devrait faire qu'en augmentant.

**Les U7** sont, pour l'instant, 8 joueurs mais l'effectif devrait évoluer en cours de saison.

\* Autre centre d'intérêt, les éducateurs : Il est très sécurisant de constater que de plus en plus de jeunes, issus de notre école de foot, s'investissent dans l'encadrement : Raphaël, Victor, Lucas, Loïc, Mathieu Clément, Dylan. Les cadres rajeunissent, heureusement ! De plus, chacun d'eux a pris conscience de la nécessité de passer les modules de formation proposés par les instances fédérales.

## Les seniors

L'intersaison n'a pas été de tout repos.

4 départs, titulaires en équipe 1, auxquels il faut ajouter 2 blessés de longue durée (ligaments croisés pour Thomas, cheville pour Rémi). Dès le premier match de coupe de France, Rémy Belly y laissait lui aussi le ligament croisé antérieur. La malchance se poursuivait. D'autant plus que Pascal, le coach, décidait de mettre un terme à ses fonctions.

Des arrivées compensaient tout de même ces départs : Lotfi, Ibra, Fousseyni, El Sory, Enzo, Killian... Un nouveau coach, aussi, tombait à pic. Jonathan BAUDOT, titulaire du BEF (peut entraîner jusqu'en R1), venait s'installer sur Tudeils en attendant de mettre en place un projet familial sur la commune de Puy d'Arnac. Il rejoignait aussitôt le club.

La nouvelle saison était lancée : 2 matches de championnat à l'extérieur, une victoire et un nul.

L'équipe B démarrait aussi sa saison, mieux que l'an passé : 2 matches à domicile, un nul et une victoire.

L'équipe C, qui a gravi un échelon et évolue en D3, a concédé une défaite compensée par une victoire sur terrain adverse.

Les vétérans ont repris du service en « foot loisir » et on voit réapparaître d'autres anciens licenciés du club.

## Les manifestations extra-sportives

La pandémie de Covid-19 a stoppé net les compétitions mais aussi l'organisation des manifestations extra-sportives. Nous avons dû nous passer du loto, du concours de belote, du marché de pays et du concours de pétanque. Ce qui correspond à un manque à gagner non négligeable.

L'autofinancement étant une nécessité pour notre club, nous allons reprendre nos activités cette saison en souhaitant que nous pourrions les mener à terme.

**Samedi 24 octobre** : vente de farcidures au stade (à emporter ou à consommer sur place)

- Début décembre : vente des calendriers

- Janvier : galette des rois

- Février / mars : concours de belote

- Dimanche 4 avril (Pâques) : loto

- Mai / Juin : concours de pétanque sur le parking de la salle polyvalente

- Juillet / août : marchés de pays à Beaulieu



## La parole est aux lecteurs...

Vous avez une âme d'écrivain et la plume vous démange; une anecdote, un exploit de chasse, une cueillette de champignons record, une truite hors norme, de la mélancolie, le regret d'une époque...

### A vos plumes



Aujourd'hui Marc se souvient: c'était en 1986, un gymkhana de tracteurs était organisé à Nonards derrière le stade de foot. Sérieuse histoire puisque les trois premiers décrochaient une participation à la finale en Bretagne! Bataille épique s'il en fut!!! Terrible empoignade! Les places furent chères... on les vit superbes, sauter par-dessus fils de fer et bottes de paille pour enfourcher fièrement, torses bombés leur poussives machines. On entendit vrombir, gémir, grincer, pétarader, jurer....

Solidement ancrés au sol, jambes écartées, poings sur les hanches regardant fixement l'adversaire à travers des yeux mi-clos, suspicieux, ne lâchant rien, ils discutèrent âprement le moindre bout de récompense prometteur de victoire.... Ils menacèrent même de lyncher l'arbitre! C'était pour rire ....?

Certains participèrent juste pour le plaisir, comme ces deux cousins de la banlieue parisienne qui, ayant réussi à se classer troisième permirent au quatrième d'être qualifié pour la finale.



Autre anecdote: un breton quelque peu éméché laissa partir son tracteur sur la barrière et ne dut son salut qu'au bon réflexe d'un spectateur qui tira sur la commande d'arrêt. Plus de peur que de mal: le tracteur, seul à souffrir de la mésaventure, s'en tira avec quelques cabosses.

Merci de nous excuser pour la piètre qualité des images issues d'une vidéo Super 8 numérisée en un fichier MP4. Nous offrirons toutefois une copie de ce fichier à toute personne qui en fera la demande.

Daniel ROCHE et son équipe

Laurent BOISSARIE, Michelle BARRIÈRE, Jean-Jacques CAUVIN,  
Bérangère MAZEYRIE, Colette COULOUY-DORRIVAL, Pierrette GRANVAL,  
Marie FAVAREL, Marc VANTALON, Franck BARRIÈRE, François BORDES

Vous présentent leurs  
**Meilleurs vœux**

**2021**

**HORAIRES DES  
BUS**

Ligne  
scolaire ouverte B

Exploitant:  
CFTA TULLE  
05 55 20 04 17

Ligne régulière 9

Exploitant:  
CFTA BRIVE  
05 55 86 07 07

Pour ces deux  
lignes possibilité  
de transport à la  
demande (TAD)

**05 55 17 91 19**  
Réservations au  
plus tard la veille  
avant 12 heures

		Lu	Lu Ma Me Je Ve	Lu Ma Me Je Ve	Ma Me Je Ve	Sam	Ma	Ma
<b>NONARDS-TULLE.</b>	Jours de fonctionnement							
	Circulation en période scolaire	●	●		●	●	●	
	Circulation en période de vacances scolaires			●		●		●
	BEAULIEU - Le Bourg	6:20		6:40		7:51		12:37
	NONARDS - Le Bourg	6:30		6:47		7:59		12:45
<b>TULLE-NONARDS.</b>	Jours de fonctionnement							
	Circulation en période scolaire	●	●	●	●	●	●	
	Circulation en période de vacances scolaires						●	●
	TULLE - Place Martial Brigouleix	13:15	13:15	17:20	17:20	18:20	18:20	12:00 17:00
	TULLE - Pôle d'échanges	-	13:20	17:25	17:25	18:25	18:25	12:05 17:05
<b>NONARDS-BRIVE.</b>	Jours de fonctionnement							
	Circulation en période scolaire	●	●	●	●	●	●	
	Circulation en période de vacances scolaires						●	●
	Circulation en juillet-août	●	●	●	●	●	●	●
	BEAULIEU SUR DORDOGNE - Le Bourg	6:40	6:40	8:45	8:45	8:45	13:00	13:00
<b>BRIVE-NONARDS</b>	Jours de fonctionnement							
	Circulation en période scolaire	●	●	●	●	●	●	●
	Circulation en période de vacances scolaires						●	●
	Circulation en juillet-août	●	●	●	●	●	●	●
	BRIVE LA GAILLARDE - Place du 14 juillet	11:50	11:50	11:50	13:00	17:50	17:50	17:50